|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/WP.29/GRB/2017/1 |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | Distr. générale22 novembre 2016FrançaisOriginal : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Forum mondial de l’harmonisation
des Règlements concernant les véhicules**

**Groupe de travail du bruit**

**Soixante-cinquième session**

Genève,15-17 février 2017

Point 1 de l’ordre du jour provisoire

**Adoption de l’ordre du jour**

 Ordre du jour provisoire annoté de la soixante-cinquième session[[1]](#footnote-2)\*, [[2]](#footnote-3)\*\*

 Qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève, du mercredi 15 février 2017 à 14 h 30 au vendredi 17 février 2017 à 17 h 30.

 I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l’ordre du jour.

2. Règlement no 28 (Avertisseurs sonores).

3. Règlement no 41 (Bruit émis par les motocycles) : extension.

4. Règlement no 51 (Bruit des véhicules des catégories M et N) :

a) Extension ;

b) Prescriptions supplémentaires applicables aux émissions sonores.

5. Règlement no 63 (Émissions sonores des cyclomoteurs).

6. Règlement no 92 (Dispositifs silencieux d’échappement de remplacement pour motocycles).

7. Règlement no 117 (Pneumatiques − Résistance au roulement, bruit de roulement et adhérence sur sol mouillé).

8. Règlement no 138 (Véhicules à moteur silencieux).

9. Amendements collectifs.

10. Échange de renseignements sur les prescriptions nationales et internationales en matière de niveau sonore.

11. Incidence du revêtement de la route sur le bruit de roulement.

12. Sigles et abréviations figurant dans les Règlements relevant de la responsabilité du Groupe de travail du bruit (GRB).

13. Propositions d’amendements à la Résolution d’ensemble sur la construction des véhicules.

14. Mise au point d’une homologation de type internationale de l’ensemble du véhicule (IWVTA) et participation des groupes de travail (GR) à cette mise au point.

15. Points à retenir des sessions du WP.29 de novembre 2016.

16. Échange de vues sur les travaux futurs du GRB.

17. Questions diverses.

18. Ordre du jour provisoire de la soixante-sixième session.

 II. Annotations

 1. Adoption de l’ordre du jour

Conformément à l’article 7 du chapitre III du Règlement intérieur (TRANS/
WP.29/690, Amend.1 et Amend.2) du Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29), le premier point de l’ordre du jour provisoire est l’adoption de l’ordre du jour.

*Document* : ECE/TRANS/WP.29/GRB/2017/1.

 2. Règlement no 28 (Avertisseurs sonores)

Le Groupe de travail du bruit (GRB) rappellera le débat qu’il a eu à sa précédente session sur les avertisseurs de marche arrière installés sur les véhicules des catégories M et N et il examinera les éventuelles propositions concrètes.

*Documents* : ECE/TRANS/WP.29/GRB/62, par. 4 et 5
GRB-64-05 et GRB-64-06.

 3. Règlement no 41 (Bruit émis par les motocycles) : Extension

Le Groupe de travail examinera de nouvelles propositions, le cas échéant.

 4. Règlement no 51 (Bruit des véhicules des catégories M et N)

 a) Extension

Le Groupe de travail sera informé de l’entrée en vigueur du complément 1 à la série 03 d’amendement au Règlement no 51 (ECE/TRANS/WP.29/2016/4).

*Document* : (ECE/TRANS/WP.29/2016/4)[[3]](#footnote-4).

 b) Prescriptions supplémentaires applicables aux émissions sonores

Le Groupe de travail examinera des propositions visant à mettre à jour et réviser la série 03 d’amendements au Règlement no 51, soumises par le groupe de travail informel sur les prescriptions supplémentaires applicables aux émissions sonores.

*Document* : ECE/TRANS/WP.29/GRB/2017/2.

 5. Règlement no 63 (Émissions sonores des cyclomoteurs)

Le Groupe de travail reprendra l’examen des projets d’amendement concernant les cycles motorisés proposés par l’expert de la Commission européenne.

*Document* : GRB-64-11 et GRB-64-18.

 6. Règlement no 92 (Dispositifs silencieux d’échappement de remplacement pour motocycles)

Le Groupe de travail notera que les amendements collectifs aux Règlements nos 9, 63 et 92, adoptés lors de sa précédente session, seront soumis à la session du WP.29 de mars 2017 aux fins d’examen.

*Documents* : (ECE/TRANS/WP.29/GRB/2016/5)
(ECE/TRANS/WP.29/GRB/2016/6)
(ECE/TRANS/WP.29/GRB/2016/7).

 7. Règlement no 117 (Pneumatiques − résistance au roulement,
bruit de roulement et adhérence sur sol mouillé)

Le Groupe de travail souhaitera sans doute rappeler le précédent débat qu’il avait eu sur la proposition visant à réduire les valeurs limites dans la série 02 d’amendements au Règlement no 117.

*Document* : ECE/TRANS/WP.29/GRB/62, par. 12 à 14.

 8. Règlement no 138 (Véhicules à moteur silencieux)

Le Groupe de travail prendra note que le Règlement no 138 (Véhicules à moteur silencieux (QRTV)) est entré en vigueur en octobre 2016.

Le groupe de travail informel sur l’élaboration d’un Règlement concernant les QRTV et le groupe de travail informel sur l’élaboration d’un RTM concernant les QRTV rendront compte de leurs activités.

Le Groupe de travail sera aussi informé que, suite à la publication de la réglementation nationale des États-Unis en matière de niveau sonore minimum des véhicules hybrides et des véhicules électriques[[4]](#footnote-5), en novembre 2016, le WP.29 a décidé de prolonger le mandat du groupe de travail informel sur l’élaboration d’un RTM concernant les QRTV jusqu’en décembre 2018.

*Document* : (ECE/TRANS/WP.29/AC.3/33).

 9. Amendements collectifs

Le Groupe de travail examinera les éventuelles nouvelles propositions.

 10. Échange de renseignements sur les prescriptions nationales
et internationales en matière de niveau sonore

Le Groupe de travail est invité à poursuivre l’échange de vues sur l’élaboration de législations nationales ou régionales et de prescriptions internationales en matière de niveau sonore.

 11. Incidences du revêtement de la route sur le bruit de roulement

Le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé des nouvelles études et des derniers exposés présentés sur cette question.

*Document* : ECE/TRANS/WP.29/GRB/61, par. 15.

 12. Sigles et abréviations figurant dans les Règlements relevant
de la responsabilité du Groupe de travail du bruit (GRB)

Le Groupe de travail souhaitera peut-être rappeler que dans le Règlement no 92 un autre sigle pour l’expression désignant en anglais un dispositif silencieux d’échappement de remplacement avait été proposé (RESS).

*Document* : (ECE/TRANS/WP.29/GRB/2016/5).

 13. Propositions d’amendements à la Résolution d’ensemble
sur la construction des véhicules

Le Groupe de travail souhaitera sans doute examiner d’éventuelles propositions visant à actualiser la Résolution d’ensemble sur la construction des véhicules (R.E.3).

*Document* : (ECE/TRANS/WP.29/78/Rev.4).

 14. Mise au point d’une homologation de type internationale
de l’ensemble du véhicule (IWVTA) et participation
des Groupes de travail à cette mise au point

Le Groupe de travail souhaitera sans doute examiner cette question à la lumière des discussions qui ont eu lieu lors de la session du WP.29 de novembre 2016.

 15. Faits marquants de la session du WP.29 de novembre 2016

Le Groupe de travail sera informé par le secrétariat des faits marquants de la session du WP.29 de novembre 2016 sur des questions qui le concernent et des questions communes.

 16. Échange de vues sur les travaux futurs du GRB

Le Groupe de travail souhaitera sans doute reprendre l’examen des questions à inclure dans ses travaux futurs.

*Documents* : ECE/TRANS/WP.29/GRB/62, par. 31 et 32
GRB-64-08.

 17. Questions diverses

Le Groupe de travail reprendra l’examen de la question du fonctionnement des systèmes montés sur des automobiles, notamment ceux qui dépendent d’un logiciel, dans des conditions autres que celles prévues pendant les essais.

Le Groupe de travail souhaitera sans doute aussi examiner d’autres questions, le cas échéant.

*Documents* : WP.29-168-04 et WP.29-168-15.

 18. Ordre du jour provisoire de la soixante-sixième session

Le Groupe de travail est invité à donner son avis sur l’ordre du jour provisoire de la prochaine session qui devrait se tenir à Genève du 4 (14 h 30) au 6 (17 h 30) septembre 2017.

1. \* Par souci d’économie, les représentants sont priés de se munir de leurs exemplaires des documents nécessaires lors de la réunion. Aucun document officiel ne sera disponible en salle de conférence. Avant la session, les documents pourront être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE (www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29grb/grbage.html). À titre exceptionnel, ils pourront aussi être obtenus par courrier électronique (grb@unece.org) ou par télécopie (41 22 917 00 39). Pendant la session, les documents officiels pourront être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l’ONUG (salle C.337, 3e étage, Palais des Nations). Pour les versions traduites de ces documents officiels, les représentants pourront accéder au système de diffusion électronique des documents (ODS), ouvert au public à l’adresse suivante : http://documents.un.org/. [↑](#footnote-ref-2)
2. \*\* Les représentants sont priés de s’inscrire en ligne en utilisant le système d’enregistrement accessible sur le site Web de la CEE (https://www2.unece.org/uncdb/app/ext/meeting-registration?id=fYSXXJ). À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent se présenter à la Section de la sécurité et de la sûreté, située à l’entrée Portail de Pregny (14, avenue de la Paix), en vue de se faire délivrer un badge d’accès. En cas de difficulté, ils doivent joindre le secrétariat par téléphone (poste 74323). Un plan du Palais des Nations et d’autres renseignements utiles sont disponibles à l’adresse suivante : www.unece.org/meetings/practical.htm. [↑](#footnote-ref-3)
3. Les documents dont les cotes figurent entre parenthèses ne sont mentionnés qu’à des fins de références ; ils ne seront pas examinés lors de la session. [↑](#footnote-ref-4)
4. www.nhtsa.gov/staticfiles/rulemaking/pdf/QuietCar\_FinalRule\_11142016.pdf. [↑](#footnote-ref-5)